

Nombre de conseillers  
 Présents : 17  
 Votants :  
 Point 1 à 6 24  
 Point 7 23  
 Point 8 à 9 24  
 En exercice : 29

**liste des délibérations  
 du Conseil municipal  
 Séance du Mardi 24 septembre 2024  
 à 18H30**

En application de :

- la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- L'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- Le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

La liste des délibérations adoptées à l'occasion de ce Conseil municipal doit être publiée. Cette publication se fera par la voie de l'affichage et par la mise en ligne sur le site internet de la commune.

NUMERO	OBJET	DECISION DU CONSEIL
<b><u>DEL-2024-n°044</u></b>	Demande de renouvellement classement commune touristique	Approuvée à l'unanimité des présents et des représentés
<b><u>DEL-2024-n°045</u></b>	Convention SYADEN / Commune de SIGEAN – Effacement des réseaux	Approuvée à l'unanimité des présents et des représentés
<b><u>DEL-2024-n°046</u></b>	Signature Charte de l'Arbre et du Paysage / Conseil départemental de l'AUDE	Approuvée à l'unanimité des présents et des représentés
<b><u>DEL-2024-n°047</u></b>	Convention mise à disposition stand de tir « Société de tir de Port-La Nouvelle » pour la Police municipale	Approuvée à l'unanimité des présents et des représentés
<b><u>DEL-2024-n°048</u></b>	Attribution des subventions pour les associations / 4 <sup>ème</sup> répartition	Approuvée à l'unanimité des présents et des représentés

**MISE EN LIGNE LE 27-09-2024**

<b>DEL-2024-n°049</b>	Rétrocession VRD La Rouquille 3	Approuvée à l'unanimité des présents et des représentés
<b>DEL-2024-n°050</b>	Débat Projet PADD	Approuvée à l'unanimité des présents et des représentés

Fin de la séance à 19h30

Les délibérations ci-dessus peuvent faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de leur publication. Elles peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier.

Liste affichée le : 27 septembre 2024

Mis en ligne sur le site de la commune le : 27 septembre 2024

Le Maire,  
Michel JAMMES

